

District Saône et Loire de Football

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV n°5 du 08/09/2020

Présents : MM. GIVERNET, MATHEY, BEY, DESCHAMP, MOSCATO.

Excusé : CHAMBON.

COURRIERS

Club BRANGES, courriel du 26/08/2020, demandant à jouer les samedis soir sur les mois septembre et octobre.

La commission donne un avis favorable sous réserve de l'accord des clubs adverses

Club LE CREUSOT, courriel du 04/09/2020, informant de la non disponibilité de leurs installations les 19 et 20 septembre.

La commission inversera les rencontres concernées.

Club FLAMBOYANT, courriel du 07/09/2020, concernant le déroulement des rencontres en cas d'interdiction de vestiaire.

La commission maintient les matchs programmés même en cas d'interdiction de vestiaire.

Club de ST SERNIN, courriel du 7/09/2020 demandant l'avancement de la rencontre ST SERNIN 3 / JO CREUSOT 3 du 13/09/2020 à 11 heures pour raison sanitaire :
Accord de la commission.

Rappel, en cas d'interdiction de vestiaire, le club recevant est prié d'avertir à l'avance le club visiteur.

Pour des raisons sanitaires la commission programmera les levers de rideaux à 11 heures pour les clubs n'ayant pas les installations adéquates (4 vestiaires).

MATCHS REMIS SUITE A COUPE de FRANCE

Rencontres du 20/09/2020

EPERVANS / REVERMONTAISE D2 D reporté au 1/11/2020

LUX / SENNECE les MACON D1A reporté au 1/11/2020

ST REMY / USBG 2 D1 B reporté au 1/11/2020

RESERVE

Match coupe Sport Comm du 06/09/2020 SUD FOOT 2 – UXEAU.

Transmis à la CDA pour suite à donner.

COUPES

IGE, informant de son forfait en coupe Sport Comm.

Amende :36 €

MONTCEAUX L'ETOILE, informant de son forfait en coupe Sport Comm.

Amende : 36 €

SAILLENARD, informant de son forfait en coupe Sport Comm.

Amende : 36 €

GROUPES D4

Suite au retrait d'engagements de plusieurs équipes la commission et dans l'obligation de refaire les groupes :

D 4 Saison 2020/2021					
Groupes A	Groupes B	Groupes C	Groupes D	Groupes E	Groupe F
ISBN 3	ST MARTIN EN BR 2	CHAMPFORGEUIL 2	GIVRY SY DESERT 2	GRURY ISSY 2	DOMPIERRE MATOUR 2
ST MARTIN EN BR. 3	BEY 2	SEVREY 2	MOROGES 2	BOURBON 3	TRAMAYES 2
MERVANS 3	FLAMBOYANTS 2	FONTAINES 2	TORCY 2	VENDENESSE ARROUX 2	CLUNY FOOT
ST GERMAIN DU BOIS 2	CHALON ACF 3	DEMIGNY 2	MARMAGNE 3	NEUVY 3	VIRE LUGNY 2
SIMARD 2	ST REMY 3	JS CHAGNY	TOULON 2	LES GUERREAUX LA MOTTE 2	LAIZE 2
ST USUGE 3	ST MARCEL 4	MELLECEY MERCUREY 3	BOIS DU VERNE 2	CHASSY MARLY 2	ST MARTIN SENOZAN 2
BEAUREPAIRE 2	LUX 3	EPINAC 2	ORION 2	ST VINCENT 3	SENNECE LES MACON 3
CHATEAURENAUD 2	VARENNES LE GRAND 2	ST FORGEOT 2	ST VALLIER 3	VITRY EN CH. 2	SANCE 2
REVERMONTAISE 2	SENNECEY LE GRAND 3	AUTUN FC 2	POUILLOUX 2	ST CHRISTOPHE	MACON TURQUES 2
SAGY 3	TOURNUS	MARMAGNE 2	CIRY 3	DUN SORNIN 3	MACON FC 3
CUISEAUX CHAMP. 2	RCBS 4	ANTULLY 2	JONCY SALORNAY 3	LA CLAYETTE 3	FLACE 2
VARENNES ST SAUVEUR 2					HURIGNY 2

ENTENTES

Voir annexe 1

Le Président

André GIVERNET

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football